

INFO FORMATION

COVID-19

SITUATION SANITAIRE

Malgré l'absence d'obligation de présenter un Pass sanitaire à l'entrée en école, compte tenu de la dégradation des indicateurs dans certaines structures de formation, **des mesures ont été prises.**

DES MESURES DE PRÉCAUTION PRISES

La DCRFPN a décidé, par mesure de précaution, que :

les futurs convoqués dans ses structures de formation devront soit :

ÊTRE VACCINÉS (2^{ème} injection de plus de 7 jours)

soit :

AVOIR UN TEST PCR DE - DE 72H.



Cette décision concerne bien **TOUS LES PUBLICS CONVOQUÉS**, en formation initiale comme en formation continue.

www.unitesgppolice.com



19/08/2021